

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 28

Artikel: La bibliothécaire

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La mère et l'enfant

dans le monde industriel

(2)

Nous continuons ici la publication de l'étude du Dr A. Bader, de Sainte-Croix.

Les premiers symptômes d'une frustration peuvent prendre naissance déjà après une séparation de quelques jours seulement. Ces symptômes sont tout à fait indépendants de la qualité des soins que l'enfant reçoit de sa mère du point de vue hygiène, alimentation, etc. Toutefois, il faut insister sur le fait qu'on ne peut observer ces symptômes qu'en dehors d'un cadre familial. Si l'enfant est placé dans une famille, où une femme lui donne une affection maternelle comme si c'était son propre enfant, l'enfant peut se créer une image maternelle remplaçant celle de sa propre mère, ces symptômes ne vont pas faire leur apparition. La condition essentielle est que le changement n'ait pas lieu plusieurs fois. L'enfant doit pouvoir se créer une image maternelle stable qui ne change plus. Lors d'un tel placement dans une famille, on peut tout au plus constater un certain retard général du développement en comparaison avec les propres enfants de la mère remplaçante.

La poupionnière, évidemment, ne peut pas fournir ces conditions. Les infirmières changent régulièrement avec les congés et la rotation du personnel. D'autre part, les enfants sont changés régulièrement lorsqu'ils avancent en âge. Il leur est donc impossible de se créer une image maternelle durable.

Si la frustration intervient entre la deuxième et la troisième année, chez des enfants ayant jusqu'alors eu une liaison maternelle normale, la séparation déclenche souvent une crise aiguë, même lorsqu'il y a une remplaçante pour la mère. L'enfant devient inquiet, crie désespérément et refuse la nourriture. Après une semaine environ, l'agitation diminue, mais l'enfant n'arrive pas à se créer à ce moment-là une nouvelle image maternelle, il tombera pendant le deuxième mois de séparation dans un état d'apathie dépressive. Il refusera les essais d'approche de son entourage, il acceptera difficilement la nourriture et il présentera des troubles de la digestion. Après trois mois déjà, on peut constater une atteinte à la personnalité de l'enfant. Dans les cas les plus favorables, à cet âge entre deuxième et troisième année, une certaine adaptation peut se faire jour peu à peu après la crise aiguë du début. Mais souvent l'enfant présentera alors pendant des semaines ou des mois des symptômes de régression, c'est-à-dire un retour à un stade antérieur comme, par exemple, mouiller le lit, sucer son pouce, éventuellement perdre la faculté de parler et retourner à un balbutiement qui n'est plus de son âge.

Aspects trompeurs

Des enfants n'ayant jamais eu l'occasion de se former une image maternelle, ayant été placés dès le début dans une institution, ne présentent pas de réactions aiguës lorsqu'on les change de milieu, ils restent muets. Ces enfants semblent souvent bien adaptés extérieurement, mais ceci est dû au fait qu'ils n'ont jamais acquis la possibilité de manifester leurs sentiments, ils n'ont pas appris à se lier avec leur entourage et ne s'attachent aux personnes s'occupant d'eux que d'une manière très superficielle. Ces enfants ont alors l'aspect toujours tranquille, facile, apparemment en bonne santé ; ils restent dans des institutions sans attirer l'attention sur eux et on croit facilement qu'ils présentent un caractère équilibré. Ils provoquent alors cette exclamtion, entendue souvent dans des poupionnières : il est tellement gentil et tellement calme ! Cet état de gentillesse est trompeur, la catastrophe se déclenche souvent seulement après la sortie de l'institution. Il ne faut pas oublier que certaines réactions sont un signe de normalité chez un bébé, qu'un enfant qui crie à l'occasion est un enfant normal et qu'un enfant ne criant jamais est à coup sûr un enfant anormal.

Si la frustration intervient entre la cinquième et la septième année, nous pouvons constater une autre réaction typique à la séparation. L'enfant montre un état d'angoisse avec des idées de culpabilité sans fondement. Il croit qu'il a été chassé du cadre familial parce

qu'il était un mauvais enfant, interprétant la séparation de la mère comme une punition qu'il n'a pas méritée. Souvent, ces enfants se mettent à mouiller leur lit et présentent dès le début de mauvais résultats scolaires.

Il faut rappeler, à ce sujet, le fait que le petit enfant connaît une seule loi morale, représentée par l'image de sa mère. Sa conduite est conditionnée par la peur de décevoir la mère, de déplaire à l'être qui lui est cher. Ce n'est que depuis l'âge de 7 ans que l'enfant apprend à considérer la valeur de ses actes non plus d'après leur suite, mais d'après l'intention qui était à leur base. Avant cet âge, l'enfant estime la gravité d'un acte uniquement selon l'importance de la punition que l'acte défendu va entraîner. (à suivre)

Le séchage du linge n'est plus un problème !

En 2 à 3 minutes : 10 kg. de linge mouillé prêts à repasser. Toute la contenance d'une machine à laver est essorée à la fois ! Pour les grosses et petites lessives. Se place aisément n'importe où : évier, baignoire vide ou claire pour baignoire, etc.

Fr. 185.— seulement pour cette lessiveuse électrique déjà vendue par dizaines de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :

SATURN S.A., URDORF-ZURICH



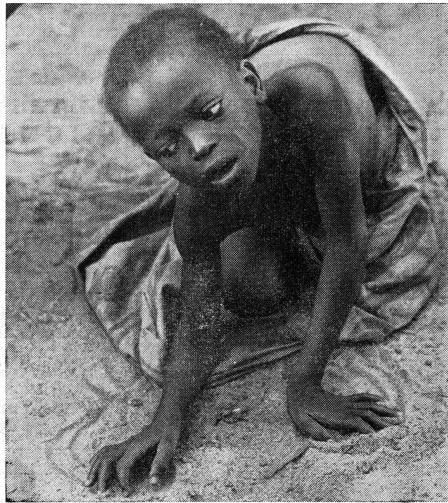
Hôpital cantonal de Genève

Une inscription est ouverte, jusqu'au 28 février 1963, pour des postes de :

sténo-dactylographes et secrétaires

Adresser les offres manuscrites à la Direction de l'Hôpital cantonal de Genève, accompagnées d'un curriculum vitae, des copies de diplômes et certificats, ou se présenter, munis de ces pièces, au bureau du chef du personnel, entre 14 et 16 heures, samedi excepté.

SEMAINE CONTRE LA FAIM



Tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, tous les meilleurs s'apprêtent à participer à la Semaine contre la faim. Le message de la Semaine contre la faim s'adresse à chaque individu disposé à prendre part à cette grande entreprise collective. Que ce geste soit symbolique ou concret, il est indispensable au succès de la Campagne. Aide suisse à l'étranger, compte de chèques postaux II. 1533, Lausanne.

Ménagères invalides

(Suite de la page 1)

une cuisine de ce genre, on en projette à Lausanne. En Suède, une cuisine montée à l'intérieur d'un autobus s'en va, d'un lieu à l'autre, proposer son enseignement aux invalides de la localité.

REDONNER CONFiance

Le rôle de l'assistante sociale n'est pas moins important que celui de l'ergothérapeute. Elle agit psychologiquement, moralement, socialement. L'invalide se sent très seule, retranchée du groupe où elle évolue ; il faut donc d'abord lui faire accepter son handicap en lui faisant espérer qu'on va réduire au maximum ses incapacités. Il faut créer autour d'elle un milieu familial favorable pour qu'elle ne se désespère pas, il faut s'occuper d'obtenir, pour la famille, les secours financiers auxquels sa situation lui donne droit, mais il faut, le moins possible, demander une rente invalidité ; ce fait, qui la classe dans une catégorie de gens diminués est à éviter. Selon l'enquête, la plupart des personnes interrogées redoutent de demander une rente invalidité et voudraient se tirer d'affaire autrement. D'ailleurs, cette rente couvre tout juste les frais médicaux réguliers et le salaire d'une aide ménagère temporaire et rare.

UNE INSTALLATION SPÉCIALE EST NÉCESSAIRE

C'est donc du côté d'une formation, d'une adaptation nouvelle aux tâches ménagères qu'il faut se tourner et l'imagination bienfaisante des ergothérapeutes doit se donner libre cours ; elle a un vaste champ d'action, champ d'action d'autant plus étendu qu'il faudrait aussi donner des cours aux maris des invalides pour qu'ils collaborent à l'organisation pratique de leur ménage en le mettant à la portée des possibilités de leur femme.

On voudrait leur faire comprendre que le logement où se trouve une invalide devrait, si possible, se trouver à proximité des moyens de communication faciles, d'un centre d'achats, que le chemin d'accès à la maison devrait être facilement praticable et sans dénivellation. Ce logement devrait aussi se trouver sur un seul étage, partout accessible à une chaise roulante ; s'il n'est pas au rez-de-chaussée, un ascenseur s'impose. Les fenêtres normales sont généralement trop hautes et les invalides en fauteuil n'en peuvent atteindre la poignée, il en est de même pour les installations électriques qui devraient être à portée de sa main. Un téléphone installé à la porte d'entrée, et relié à la cuisine ou à une autre chambre, permet à l'invalide de demander qui est là et elle peut alors décider si elle ouvrira la porte qui se déclenche par une installation électrique qu'elle a sous la main.

On voit combien peuvent être variés les aménagements qui rendent indépendante une personne dont les gestes sont malaisés. Est-ce un rêve que nous décrivons ici ? Non, ces perfectionnements existent, notamment dans les pays nordiques, aux Etats-Unis. Cherchons à en répandre l'emploi pour rendre l'existence moins pénible à celles d'entre nous qui sont frappées dans leur liberté de mouvements

La bibliothécaire

APTITUDES REQUISSES

Bonne santé. Qualités d'ordre, d'attention et d'exactitude. Minutie, précision, bonne mémoire, goût de la lecture, amour du livre, de la lecture, d'amener autrui à partager la joie de lire, sens et amour du détail et des idées générales, esprit vif et ouvert, conscience professionnelle, patience, bonne écriture, goût de la recherche, compréhension rapide, vivacité, concentration, honnêteté, endurance, don des langues, savoir-vivre, tact, sens de l'humain.

Formation nécessaire avant les études : Une bonne culture générale attestée par un diplôme de maturité ou autre titre jugé équivalent (pour les postes supérieurs ou scientifiques : études académiques, de préférence linguistiques-historiques).

École :

École de bibliothécaires de l'Ecole d'études sociales de Genève, route de Malagnou 3 ; bibliothéconomie (histoire et administration des bibliothèques, cataloguage, classification, notions de latin bibliographique et bibliographie, histoire et connaissance du livre), culture générale (histoire des civilisations, littératures française, allemande et anglaise, droit, sociologie, économie politique), initiation à la librairie et à la reliure, et secrétariat (dactylographie, sténographie, travaux de bureau et comptabilité).

ÉTUDES

Age minimum d'entrée à l'Ecole de bibliothécaires de Genève : 18 ans révolus (examens d'admission en septembre et avril). Les cours débrent au semestre d'hiver. Nombre d'élèves limité à quinze.

Durée des études : 4 semestres de théorie (2 pour les diplômés universitaires) à l'Ecole de bibliothécaires de Genève, suivis de 12 mois de stages pratiques non rétribués dans différentes bibliothèques suisses plus présentation d'un travail de diplôme.

ou alors

volontariat (sans frais de formation ni salaire d'apprentissage), soit 2 ans de travail pratique dans l'une des bibliothèques reconnues par l'Association suisse des bibliothécaires, complétée par des cours centraux à la Bibliothèque nationale, à Berne, avec examen final de rédaction, dactylographie, langues, techniques d'une bibliothèque, art de cataloguer, bibliographie, histoire et science d'une bibliothèque, et travail écrit de diplôme ayant trait à des problèmes de la profession (par exemple, établissement du nouveau catalogue d'une bibliothèque privée).

Cout des études à l'Ecole de bibliothécaires de Genève : Examens d'admission : 20 fr., 700 fr. par an (semestre d'hiver : 400 fr., et semestre d'été : 300 fr.). Diplôme : 80 fr.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

Possibilités : considérables. On manque actuellement de bibliothécaires.

Perspectives d'avenir : La nouvelle diplômée devient « bibliothécaire de service moyen » et peut être engagée par une bibliothèque scientifique ou publique. Seule, la bibliothécaire qui a fait des études universitaires peut prétendre aux postes supérieurs, mais une bibliothécaire expérimentée trouvera des postes fort intéressants et divers (secrétaire de bibliothèque, assistante, ou première bibliothécaire) dans d'importantes organisations économiques et professionnelles, dans les centres de documentation, d'entreprises et de laboratoires de recherches scientifiques, et dans toutes les bibliothèques du pays (bibliothèques nationales, nationales, cantonales, municipales, universitaires, populaires, de jeunesse, d'institut, d'hôpital, voire de prison).

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire : Dépend des établissements où la bibliothécaire travaille. Certains sont ouverts le soir, mais fermés le matin. Cependant, en général, il est demandé 7 à 8 heures quotidiennes de présence.

Congés : Dépendent également des diverses bibliothèques. En général, un jour et demi par semaine, 3 semaines de vacances annuelles payées.

Salaires : Différent d'une bibliothèque à l'autre, mais on cherche à les adapter à ceux en vigueur dans l'enseignement. **Base de 1re année :** de 780 fr. à 800 fr.

Avantages sociaux : En général, caisse de retraite ou de prévoyance.

Les lectrices qui s'intéressent à une profession particulière peuvent nous demander de la traiter rapidement.